

Tarifs 2020 - 2021

✚ Dans le cas d'une inscription ; un règlement de **150,00 €** par enfant dont 40,00 € de frais de dossier acquis à l'établissement et 110,00 € d'acompte déduit de la facturation annuelle.

✚ Dans le cas d'une réinscription ; un règlement de **110,00 €** d'acompte uniquement qui sera déduit de la facturation annuelle.

En cas de désistement, les acomptes ne seront pas restitués.

Contribution annuelle des familles pour la scolarité

1 141,00 € par enfant

570,50 € à partir du 3ème enfant

Nous vous rappelons que tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Cotisation annuelle facultative à l'APEL de 30 € (par famille)

Si vous ne souhaitez pas cotiser, merci de bien vouloir adresser un courrier de désistement au service comptabilité avant le 15 septembre

Frais annuels obligatoires (par enfant)

12,00 € frais de fournitures scolaires

40,00 € frais d'achat de livres pour tous les élèves du GS au CM2

10,00 € frais de reprographie

6,00 € frais d'affranchissement

5,00 € frais de travaux manuels

10,00 € frais de visite médicale pour les élèves de CP

4,00 € par vacation théâtre

4 € pour 1 spectacle organisé par M. Durieux

Tarif annuel pour les options

	Demi-pension	Garderie du soir	Etude surveillée du soir
1 jour / semaine	196,00 €	112,50 €	112,50 €
2 jours / semaine	392,00 €	225,00 €	225,00 €
3 jours / semaine	588,00 €	337,50 €	337,50 €
4 jours / semaine	784,00 €	450,00 €	450,00 €
Tarif exceptionnel	6 € / repas	5 € / garderie	5 € / étude

Frais de demi-pension :

- Le tarif annuel tient compte des jours fériés et des journées pédagogiques.
- Une réduction de 50% sur le prix du repas sera effectuée sur les jours d'absence d'éventuels voyages scolaires.
- Pour toute absence médicale inférieure ou égale à une semaine, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'hospitalisation.
- Toute absence pour des raisons confessionnelles ne peut être prise en compte.

Toute modification de demi-pension doit être signalée par écrit au chef d'établissement, et ne sera acceptée que pour le trimestre suivant.

Mode de règlement

- **Paiement mensuel par prélèvement bancaire en 10 mensualités** (soit 150€ par enfant en septembre puis la facturation annuelle déterminera le montant des échéances d'octobre à juin).
- **Paiement en 3 fois à réception de la facture annuelle** par chèque (à l'ordre de l'OGEC Saint Georges)
 - 1^{er} versement avant le 5 novembre 2020
 - 2^{ème} versement avant le 5 février 2021
 - 3^{ème} versement avant le 5 mai 2021
- **Paiement en 1 fois à réception de la facture annuelle** par chèque (à l'ordre de l'OGEC Saint Georges)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'OGEC Saint Georges avec le code famille au dos (411...)



Ce document est à titre indicatif, une annexe financière 2021-2022 vous sera envoyée par courrier en avril afin de mettre en place votre dossier comptable.